



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 1999

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Juin 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Juin 1999

**Aménagement de l'îlot Saint Vaize - Compromis de vente entre la
Ville de Niort et la S.A. d'HLM Deux Sèvres**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-
Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

DELIBERATION D99321

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 1999

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Aménagement de l'îlot Saint Vaize - Compromis de vente entre la
Ville de Niort et la S.A. d'HLM Deux Sèvres**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot St Vaize les négociations avec la SA d'HLM Deux-Sèvres ont permis d'aboutir à un compromis de vente dont les grandes lignes sont les suivantes :

- 1) construction par la SA d'HLM d'une cinquantaine de logements et espaces verts privatifs ;
- 2) réalisation par la Ville de Niort d'un garage souterrain public, entrée rue J. Migault, sortie rue St André, d'une cinquantaine de places ;
- 3) réalisation par la Ville d'un espace public piétonnier permettant la jonction entre les rues Migault, et St André, facilitant les liaisons Halles/Colline St André.

La complexité juridique et physique de l'opération projetée implique un découpage volumétrique pour tout ou partie de l'assiette de cette opération afin de déterminer avec précision les droits réels immobiliers qui seront cédés à la SA d'HLM comme ceux concernés par la Ville.

La Ville céderait à la SA d'HLM divers volumes immobiliers dont l'assiette cadastrale est la suivante :

section BX n° 232 de 5 a 22 ca, 6, rue St André,
section BX n° 246 de 1 a 81 ca, 29, rue Basse
et section BX 231 pour partie, environ 920 m², la Ville conservant pour cette dernière désignation la partie centrale y compris le sol.

Le prix de cession à la SA d'HLM ressort à 1 785 000 Frs hors TVA, (conforme à l'avis du Domaine) payable en trois tiers sous diverses conditions suspensives classiques :

- a) 1er tiers à la signature de l'acte authentique
- b) 2ème tiers dans les 8 jours de la mise en service de la 1ère tranche des logements réalisés par la SA d'HLM
- c) le solde dans les 8 jours de la mise en service de la 2ème tranche des logements réalisés par la SA d'HLM.
- d) engagement de la SA d'H.L.M. de prendre environ 30 emplacements de stationnement par amodiation pour 32 ans.

Les frais et droits résultant de cette cession seraient à la charge de l'acquéreur, l'acte authentique étant reçu par maître CAZENAVE et Maître SURVILLE, notaires associés à Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le compromis de vente entre la Ville et la SA d'HLM, et les divers documents s'y rapportant ainsi que l'acte définitif qui interviendra ultérieurement lorsque les conditions suspensives auront été levées.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON